

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 16 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 9 janvier 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Maurice MILLIASSEAU représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, RENAUD Didier.

Secrétaire de séance : Freddy ROYER

DELIBÉRATION N° 1

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : CREATIONS DE POSTES AU 1ER FEVRIER 2020

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux **créations de postes suivantes au 1er février 2020** :

Avancement de grade par ancienneté :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 32h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 31h30
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 35h
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35h
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à 35h

Les postes correspondant aux anciens grades des agents seront supprimés lors d'une prochaine séance après avis du Comité Technique.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 4 décembre 2019,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 17 décembre 2019,

VU la saisine de la CAP en date du 21 février 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de créer les postes tels qu'indiqués ci-dessus au 1er février 2020;

-fixe la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;

-charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

